



## Délibération du

### Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2021

Portant sur le principe du montage financier permettant de financer la construction de la résidence Dumont d'Urville à Toulon et incluant l'hypothèse de souscrire un prêt locatif social

#### **Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2021 rappelant et détaillant le projet de construction d'une résidence étudiante à Toulon et exposant le montage financier associé,

Vu la décision du Préfet du Var du 16 décembre 2020 délivrant au Crous un agrément lui permettant de bénéficier un prêt locatif aidé (PLS),

Vu le courrier du contrôleur budgétaire régional en date du 4 mars 2021 donnant avis favorable à la demande du CROUS de Nice Toulon pour un emprunt de 6 300 000 euros pour l'opération Dumont d'Urville,

Considérant que le coût global du projet toutes dépenses confondues est évalué à 13 080 000 d'euros,

Considérant que le prix prévisionnel de revient du projet au sens de l'article D 331-9 du code de la construction et de l'habitation est évalué à 12 000 000 d'euros,

Considérant que le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Montant prévisionnel du projet toutes dépenses confondues : .....	13 080 000 euros
Financement Région CPER : .....	1 600 000 euros
Financement TPM CPER : .....	800 000 euros
Financement Département du Var CPER : .....	800 000 euros
Financement CNOUS : .....	3 580 000 euros
Emprunt : .....	6 300 000 euros

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Le plan de financement prévisionnel est approuvé.

#### **Article 2 :**

Un avis favorable est donné au principe de souscrire un emprunt prêt locatif social pour un montant compris entre 6,1 et 6,4 millions d'euros à arrêter définitivement en fonction du montant final de l'opération.

#### **Article 3 :**

Autorisation est donnée à la directrice générale du Crous de Nice Toulon ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière au directeur adjoint, pour prendre et signer toutes décisions ou actes permettant de solliciter et conclure l'emprunt nécessaire à la réalisation du projet dans les conditions évoquées ci-avant (PLS entre 6,1 et 6,4 millions d'euros).

Fait à Nice, le 15 mars 2021

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon  
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la  
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Philippe DULBECCO



Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 15
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 2	Abstention : 0
Votants : 15	